



Association  
suisse  
des cadres

Le réseau des cadres et de ceux qui veulent le devenir



## Foncadem : Un soutien bienvenu à l'heure de la retraite

Créée en 1982, la Fondation Foncadem est une institution sociale destinée à améliorer les revenus des personnes ayant travaillé dans l'industrie horlogère et qui sont membres de SEC Suisse ou de l'ASC.

- **Qui peut en bénéficier?**

Tous les membres l'Association suisse des cadres (ASC) travaillant dans une entreprise signataire de la Convention patronale de l'industrie horlogère suisse.

- **Qui alimente ce Fonds?**

Ce fonds est alimenté par les entreprises signataires de la Convention patronale de l'industrie horlogère suisse. Les montants qu'elles versent sont investis sur le marché des capitaux.

- **Que reçoivent les employés?**

Les ayant droit reçoivent chaque année un certificat qui leur est délivré par l'ASC. Il représente 8 à 10 parts sociales d'environ 20 francs. La valeur de celles-ci dépend du rendement obtenu sur le marché des capitaux. En 2010, la valeur de la part sociale s'élève à CHF 22.45.

- **Quand reçoit-on ce montant?**

Le montant total des parts sociales est versé aux membres dès qu'ils ont atteint l'âge leur donnant droit aux prestations AVS ou se retrouvent à l'AI. Il est aussi possible de la toucher à moins de cinq ans de cette échéance ou en cas de départ à l'étranger.

- **Comment en bénéficier?**

Les membres de l'ASC qui travaillent dans une entreprise ayant adhéré à la Convention patronale de l'industrie horlogère suisse peuvent recevoir ces parts sociales de manière rétroactive en s'adressant à la direction romande de l'ASC.

- **Quel montant les bénéficiaires touchent-ils?**

En admettant que la valeur moyenne des parts sociales s'élève à CHF 20.- et qu'elle en a obtenu 10 par année, une personne ayant travaillé par exemple durant 25 ans pour une entreprise ayant adhéré à la Convention peut toucher  $25 \times 20 \times 10$ , soit CHF 5'000.-. Ce montant lui sera versé au moment où il en fait la demande.